

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 14 janvier 2020

### Présents :

**MMES** Brigitte BOCHATON – Marie-Laure CHEVALLIER – Isabelle DAILLE-JACQUETIN – Isabelle GEINDRE – Berthe-Ange LAUDET – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

**MM.** Pierre-Louis BESSON – Antoine FATIGA – Christophe GERBELOT – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Alain PONCET – Bruno STELLIAN

### Absents :

Julien BOURGEOIS donne pouvoir à Alain PONCET

Bernadette BUGNET donne pouvoir à Charlotte MONEL

Catherine FAIVRE donne pouvoir à Antoine FATIGA

Laurence FRAN CART donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Alexandre GARIN donne pouvoir à Pierre-Louis BESSON

Monique HERVÉ donne pouvoir à Isabelle GEINDRE

Franck EGARD

Christine LATRAGNA

Patrick NICOLLET

Julien ROUTIN

Laurent TOCHON

Régis VION

**Brigitte BOCHATON** invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Berthe-Ange LAUDET**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. à prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 3 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal

## ORDRE DU JOUR

### **1. Modification du tableau des effectifs**

**Bruno Stellian** précise qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la réussite au concours d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe d'un agent au cours de l'année 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs.

### **2. Maison d'assistantes maternelles : autorisation de signature d'un acte de vente en l'état futur d'achèvement**

**Brigitte Bochaton** rappelle aux membres du Conseil Municipal l'engagement de la commune d'acheter un appartement dans la ZAC des Châtaigneraies, dans l'opération Artémis de Cristal Habitat et ce, pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

**Madame le Maire** précise que cet achat de 77.87 m<sup>2</sup> habitables comprend une salle de vie, deux dortoirs, un espace sanitaire et change, une place de stationnement et un jardinet. Le prix s'élève à 199 000 € HT soit 238 800 € TTC. La MAM accueillera 2 assistantes maternelles pour 8 enfants au maximum.

**Olivier Marmet** demande si l'appartement est meublé.

**Alain Poncet** répond qu'il est aménagé, comme sur le plan projeté en séance, mais pas équipé.

**Brigitte Bochaton** ajoute qu'il y a beaucoup de familles avec bébés sur la ZAC des Châtaigneraies.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer l'acte de vente en l'état futur d'achèvement de la MAM.

### **3. Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2020**

**Bruno Stellian** signale que le DOB a été discuté en commission finances le 06 janvier dernier. Il retrace le contexte général national et précise celui de la commune en analysant les données financières des exercices précédents, et plus particulièrement celles de 2019 ; il présente les principales caractéristiques et perspectives que pourrait revêtir le Budget Primitif 2020, en fonctionnement comme en investissement, ainsi que les perspectives pour les années à venir.

**Bruno Stellian** rappelle qu'il s'agit d'une année particulière compte-tenu des élections municipales. C'est le dernier DOB de la mandature. Deux éléments sont à étudier plus particulièrement : le niveau d'épargne et l'encours de la dette.

**Alain Poncet** informe que seules les dépenses engagées sont chiffrées puisque connues ; pour le reste de l'investissement, c'est une liste à la Prévert qui sera chiffrée au moment du BP.

Le DOB est ensuite commenté en séance.

Arrivée de **Marie-Laure Chevallier** à 19h25.

**Antoine Fatiga** fait quelques remarques : chaque année, paraît la même note de la Banque Dexia. Il se demande qui peut encore croire à ce qui est écrit sur la page 2 du DOB :

- « améliorer le pouvoir d'achat des Français » alors que les écarts entre les plus riches et les plus pauvres se creusent,
- « simplifier la vie des Français » mais lorsque l'on a à faire à des services (CARSAT, Linky, SNCF...) c'est de plus en plus long et compliqué,
- « protéger les Français » alors même que les juges et les avocats se mettent en grève et que les fraudes fiscales perdurent
- « urgence écologique » est pointée mais les effets de serre persistent,
- « jeunesse, emploi, capital humain » avec la question de la santé et du déficit de médecins.

Quel avenir pour le projet de loi des « 3D » : décentralisation, différenciation et déconcentration ? Il faut chercher à un peu mieux refléter la vraie vie.

**Nadine Janin** précise que les données du DOB ont été prises dans le projet de loi de finances et non sur le rapport de Dexia.

**Antoine Fatiga** ajoute que les décisions nationales impactent les communes. L'État entend se substituer pour le versement des sommes perdues mais ce n'est pas garanti à 100% : quelle année de mise en œuvre, quels montants... ? Il souligne que la commune gère bien mais qu'avec plus de possibilités financières, on pourrait faire plus.

**Olivier Marmet** ajoute que plus de recettes c'est plus d'impôts, il faut faire attention d'où vient l'argent. Pour lui, le plus important c'est que nous ayons retrouvé une marge d'autofinancement.

#### **4. Convention Grand Chambéry/Jacob-Bellecombette pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie (PEI)**

**Brigitte Bochaton** rappelle, comme indiqué lors du précédent conseil municipal, que la compétence de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a été restituée par l'agglomération aux communes depuis le 01/01/2019. Afin de garantir un niveau de DECI de qualité et d'assurer la cohérence et la maîtrise nécessaires de l'ensemble des

actions réalisées sur les réseaux d'eau, Grand Chambéry propose une assistance à la gestion et à l'exploitation des Points d'Eau d'Incendie (PEI) pour les années 2020 à 2022. **Madame le Maire** ajoute qu'il s'agit cette fois de la mettre en œuvre pour 3 années à compter de 2020. Cette prise en charge par Grand Chambéry concerne les 49 poteaux d'incendie de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier exclusivement à Grand Chambéry la gestion et l'exploitation des PEI de la commune, conformément aux missions devant être réalisées par le service public de DECI et d'autoriser **Madame le Maire** à signer la convention.

Tour de table :

- **Brigitte Bochaton** organise la tenue des bureaux de vote des élections du 15 mars en fonction des conseillers municipaux disponibles.
- **Charlotte Monel** rappelle le Téléthon de ce samedi. Toutes les associations y participent donc il faut également que les élus soient présents. Beaucoup oublient qu'il faut aussi aider avant, pendant et après (peu de conseillers municipaux présents au Concert du Nouvel An).
- **Antoine Fatiga** signale que la commission transport a eu lieu le 17 décembre dernier. Il demande où en est le projet de parking-relais vers les Sœurs (ancienne ferme).  
**Brigitte Bochaton** répond que Grand Chambéry étudiera ce projet en lien avec les communes de Jacob-Bellecombette et Montagnole.

**Brigitte Bochaton** lève la séance.